



ASSEMBLEE GENERALE  
02 février 2012  
COMPTE RENDU

L'an deux mil douze, le 02 février, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Étaient présents : G. TURGIS, A. VIEL, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, D. LECORDIER, G. BUSNEL, G. UNVOY, A. CROCI, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, X. JACQUET, D. VILLETTE, B. LEMIERE, O. BECK, D. RUALLEM, J. MONTEIL, S. PAYSANT, G. ENEE, F. GOURDET, P. DUGUE, F. MARTIN, J.P. SALLIOT, S. HUBERT, D. CARIOU.

Absents excusés : M. DESPREZ, Ph. PUDDU, Ch. DOLLEY, D. MARIE, G. PAISNEL (remplacé par D. VILLETTE), D. GILBERT, B. LECORDIER (remplacée par D. RUALLEM), G. le CALVEZ, J. DOYERE, E. LEBRUN (remplacée par G. ENEE), J. TALBOT, C. DOUBLET, D. MAIRESSE (remplacé par S. HUBERT), M. MAZURE, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, M. BOIZARD, H. GUILLE, M. VAILLANT, B. LEPLEY.

Secrétaire de séance : P. DUGUE

Monsieur le Président présente le personnel communautaire en charge de la jeunesse et indique que cette assemblée générale est en majeure partie consacrée à la jeunesse.

Lucie Tison rappelle les différentes compétences communautaires.

**Contrat enfance jeunesse 2012/2015**

Le contrat enfance jeunesse est un contrat mis en place pour 4 années en partenariat avec la CAF et la MSA qui apportent un accompagnement financier dans le fonctionnement des activités du Relais Assistantes Maternelles, du Centre de Loisirs, des séjours ado ainsi que pour une partie du poste de coordonnateur.

Ce contrat concerne également la crèche de Montmartin-sur-Mer, les garderies de Lingreville et Montmartin-sur-Mer.

Monsieur le Président indique que l'on pourrait admettre un dispositif intercommunal pour la crèche.

Monsieur Beck précise qu'initialement c'était un projet centre de loisirs avec crèche à Montmartin-sur-Mer. Ce projet a été abandonné pour un projet à Hauteville-sur-Mer, il y a une quinzaine d'années. Montmartin-sur-Mer a donc créé sa crèche de 20 places avec 40 % d'enfants de Montmartin-sur-Mer et 60 % d'enfants de l'extérieur.

Madame Douchin demande aux élus des communes de s'exprimer sur leurs besoins pour la jeunesse.

Monsieur Rault rappelle qu'une partie des adolescents du canton se rassemble sur la place de Lingreville où sont commises des dégradations.

Monsieur Turgis ajoute qu'il en est de même à Annoville mais ce n'est pas systématique.

Monsieur Beck indique que ces groupes étaient auparavant à Montmartin-sur-Mer et qu'il faut systématiquement porter plainte. Il y a eu des animations à la salle des Gravelets (babyfoot, flipper...) et quelques sorties mais cela n'a duré que quelques mois car les jeunes ne venaient plus. Ils préfèrent la liberté mais le problème vient aussi des parents.

Monsieur Monteil ajoute qu'il faut porter plainte et faire payer les parents lorsque les jeunes sont pris sur le fait.

Monsieur le Président se demande si l'on accomplit bien notre rôle dans les dispositifs mis en place.

Madame Douchin précise qu'il y a beaucoup d'associations qui proposent des activités sportives, culturelles...

Lucie Tison précise qu'une étude a été menée en 2009 auprès des collégiens pour connaître leurs pratiques et leurs besoins. Il y a environ 46 % des jeunes qui ont une activité extra-scolaire et 54 % de ces jeunes qui ne font rien. Il leur a été demandé s'ils étaient satisfaits, s'ils étaient bien informés. La réponse montre 3 freins à la pratique d'une activité : 1 – le tarif ; 2 – le manque d'information ; 3 – ce qui est proposé n'est pas adapté à leurs envies. Certains ont le sentiment d'être infantilisés au centre de loisirs et y vont par obligation.

Le tarif est un faux problème : il y a la carte '@too, spot 50, des aides de la CAF ou de la MSA. En ce qui concerne l'information, il y a eu la mise en place des nouveaux dispositifs tels qu'internet et la Newsletter.

Monsieur Beck indique que les adolescents veulent un lieu indépendant et sans encadrement mais ce lieu devient vite un no man's land.

Madame Douchin précise que les élus de la commission sont allés à Lessay où il y a un accueil des adolescents sur plusieurs communes avec accompagnateur. C'est un travail de longue haleine sur plusieurs années mais qui peut apporter des résultats. Les communes ont mis à disposition gratuitement un local et un animateur a été recruté.

Madame Lemièrre propose de travailler en amont.

Lucie TISON indique qu'il y a déjà eu des essais : un questionnaire famille a été réalisé. Sur 1 300 questionnaires distribués, il y a eu seulement 125 retours ce qui n'est pas représentatif.

Madame Lemièrre remet en question la partie loisirs, il doit y avoir des activités autres à faire sur place.

Madame Villette demande si les jeunes formulent des souhaits.

Lucie TISON indique qu'ils ont souhaité un stage BMX en même temps que le festival de la glisse. Ce stage a été organisé et aucun jeune ne s'est présenté alors que la collectivité s'était engagée financièrement.

Monsieur Dugué ajoute qu'à Quettreville-sur-Sienne des stages d'éveil musical et d'éveil théâtral ont été organisés par une association et ont été annulés l'an dernier faute de participants.

Monsieur Rault souhaiterait que soient trouvées des activités sans investissement énorme, peut-être en louant des structures.

Josiane Pasquer, animatrice du RAM propose de créer un Lieu Accueil Enfants Parents qui ne représente pas un investissement important. Il n'y aurait que le coût de l'accueillant.

Il est mis fin au débat.

Lucie TISON propose de renouveler le contrat 2012/2015 avec les actions suivantes :

- animations du Relais Assistantes Maternelles
- centre de loisirs sans hébergement
- séjour Jersey
- poste de coordonnateur à hauteur de 40 %

**Délibération n° 2012 02 - 06** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, reconduit ces actions.

Monsieur le Président propose d'ajouter le séjour ski qui est suspendu depuis 4 ans. En 2010, 22 jeunes sont partis et la collectivité a pris en charge 6 087 €.

Lucie TISON indique qu'il n'entre pas dans les prix plafonds de la CAF et qu'il n'est donc pas financé.

Madame Busnel indique qu'à la place du ski, il serait plus judicieux d'aider financièrement certains jeunes à s'inscrire aux activités proposées par les associations. Cela représenterait un coût mais on toucherait 2 000 jeunes alors qu'avec le ski on en touche 22, c'est un choix.

Lucie TISON indique qu'un projet en ce sens avait été étudié il y a environ 6 ans mais il n'a pas abouti.

Monsieur Beck ajoute que le Conseil Général a eu une politique d'aide au ski mais il a abandonné pour aider à la pratique de sports dans le département tels que l'équitation, la voile...

Monsieur le Président propose de délibérer pour ajouter le ski au contrat.

**Délibération n° 2012 02 - 07** : le Conseil Communautaire, à la majorité (3 contre) décide d'ajouter au contrat 2012/2015 un séjour ski.

### **Règlement intérieur du centre de loisirs**

Monsieur le Président présente les modifications qui ont été apportées au règlement intérieur du centre de loisirs (document distribué)

**Délibération n° 2012 02 - 08** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'ensemble des modifications.

### **Versement de 2 400 € au comité de jumelage Jersey**

Un camp à Jersey a été organisé cet été. Afin de faciliter le paiement en livres sterling, le comité de jumelage fait le change de 1 200 €. Pour l'année 2011, le comité de jumelage a fait le change mais n'a pas été remboursé. Il est proposé de régulariser cette situation et de verser en même temps 1 200 € pour l'année 2012 puisque ce camp est à nouveau en préparation et qu'il faut verser des arrhes au camping.

**Délibération n° 2012 02 - 09** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser 2 400 €, somme qui correspond aux années 2011 et 2012 au comité de jumelage de Jersey. Cette somme nous a été restituée en livres sterling à hauteur de 1 200 € en 2011 et le sera pour le même montant en 2012.

### **Nomination d'un représentant à la mission locale**

Madame Douchin se propose de participer aux réunions de la mission locale qui œuvre dans la recherche d'emploi pour les jeunes de moins de 25 ans.

**Délibération n° 2012 02 - 10** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Madame Douchin pour le représenter au bureau et au conseil d'administration de la mission locale.

### **Divers**

1 – Monsieur le Président propose de reconduire, comme par le passé, un poste de saisonnier de 2 mois ainsi qu'un poste pour 4 mois à l'office de tourisme.

**Délibération n° 2012 02 - 11** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer deux contrats saisonniers, l'un pour 2 mois et l'autre pour 4 mois.

2 – Pôle enfance : Monsieur Dugué indique que les travaux avancent, la charpente est en cours.

La séance est levée à 21h45.